

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

## **Berkeley taxera les boissons sucrées** **Québec doit le faire aussi!**

---

**Montréal, le 5 novembre 2014** – Alors que les résidents de Berkeley en Californie ont appuyé la mise en place d'une taxe sur les boissons sucrées avec une forte majorité (75 %), la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) presse le gouvernement du Québec d'en faire autant.

La semaine dernière, devant la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, la Coalition Poids suggérait l'imposition d'une taxe sur les boissons sucrées dédiée à la prévention des maladies chroniques et des problèmes liés au poids. « La consommation régulière de sucre liquide contribue à l'obésité, au diabète, aux problèmes dentaires et à d'autres maladies. Même s'il y a une part de responsabilité individuelle dans la surconsommation de boissons sucrées, l'industrie est aussi redevable en raison de ses pratiques agressives de promotion », soutient Corinne Voyer, directrice de la Coalition Poids.

Le marketing de l'industrie des boissons sucrées est intense et omniprésent, ciblant particulièrement les jeunes. « Devant l'ampleur des tactiques de vente de cette industrie, l'éducation seule, bien qu'importante, ne peut renverser la surconsommation actuelle. Il faut mettre en place des mesures plus fortes permettant de réduire la consommation de sucre liquide au Québec », ajoute Corinne Voyer.

À Berkeley, la taxe qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sera de 0,35 \$ par litre de boissons sucrées. Une telle taxe a été démontrée efficace par des modélisations économiques pour réduire la consommation de boissons sucrées. Toutefois, comme elle génère des revenus à investir en prévention, une taxe dédiée d'un montant d'au moins 10 sous le litre de boissons sucrées, comme au Mexique ou en France, fait déjà une différence pour la santé de la population. « Si le Québec imposait une taxe d'environ 10 sous par litre de boissons sucrées, plus de 80 millions de dollars seraient disponibles pour la prévention des maladies chroniques comme le diabète, les maladies cardiovasculaires ou le cancer. En imitant Berkeley, on parlerait de plus de 280 millions de dollars », explique Corinne Voyer.

Un engagement concret envers la santé et la saine alimentation est nécessaire et la réduction de la consommation régulière de bonbons liquides doit en faire partie. « Il faut être visionnaire et proactif. La prévention est indispensable pour contrôler les dépenses de l'État, en plus de générer des gains socio-économiques considérables. C'est une priorité qui a été déjà trop repoussée », conclut Mme Voyer.

*Pour voir le mémoire de la Coalition Poids déposé à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, rendez-vous au [www.cqpp.qc.ca](http://www.cqpp.qc.ca).*

**À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids**

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails [www.cgpp.qc.ca](http://www.cgpp.qc.ca).

– 30 –

**Source :**

Corinne Voyer

Directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Téléphone : 514 598-8058 poste 242

Cellulaire : 514 566-4605

[cvoyer@cgpp.qc.ca](mailto:cvoyer@cgpp.qc.ca)